



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
16 décembre 2004
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2005

20-28 janvier 2005, New York

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Coopération Sud-Sud

**Troisième cadre de coopération en faveur
de la coopération Sud-Sud (2005-2007)***

Résumé

Suite aux décisions 2003/10 et 2004/32 du Conseil d'administration, le troisième cadre de coopération en faveur de la coopération Sud-Sud (2005-2007) a été élaboré conformément au mandat du Groupe spécial de la coopération Sud-Sud du PNUD et au vu des enseignements tirés de l'exécution des programmes précédents.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration voudra peut-être entériner le cadre proposé et fournir les ressources nécessaires pour l'appliquer intégralement.

* La collecte des données nécessaires pour présenter au Conseil d'administration les informations les plus récentes a retardé la soumission du présent document.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Contexte de développement	3
A. Réalités neuves et assises changeantes	3
B. Enseignements de la coopération passée.....	5
III. Le cadre de coopération	7
A. Principes stratégiques.....	7
B. Principaux éléments du cadre de coopération.....	8
C. Stratégie d'application	14
IV. Modalités de gestion	16
A. Gestion du programme	16
B. Objectifs fixés en matière de mobilisation de ressources	17
V. Conclusion.....	17
Annexe. Cadre de résultats et d'allocation des ressources (2005-2007).....	18

I. Introduction

1. Suite aux rapports présentés au Conseil d'administration à sa session annuelle de juin 2004 (DP/2004/26) et à sa deuxième session ordinaire de septembre 2004 (DP/CF/SSC/3), le présent document énonce un plan prospectif fondé sur les ressources tant disponibles qu'à mobiliser au titre du deuxième plan de financement pluriannuel du PNUD pour la période 2004-2007.

2. Le cadre stratégique, édifié sur les deux cadres précédents, situe les travaux du Groupe spécial dans le contexte de l'approfondissement spectaculaire, survenu ces dernières années, des alliances Sud-Sud entre les États, la société civile et le secteur privé. Par lui, le Groupe spécial s'efforce de compléter le cadre mondial par lequel le PNUD identifie et partage les connaissances et les méthodes confirmées du développement humain, notamment les efforts visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). À cette fin, le cadre élabore le contexte, les initiatives et la stratégie nécessaires au partage des connaissances, des expériences et de la technologie au moyen de la coopération Sud-Sud.

3. Pour l'élaboration du cadre, le Groupe spécial a largement tiré parti de ses fructueuses consultations avec les États Membres, avec des fonctionnaires du PNUD en poste dans les bureaux de pays et au siège, avec les partenaires du développement, avec des cadres d'entreprises et avec les organismes du système des Nations Unies. Le document contient aussi, dans la mesure du possible, les vues exprimées par les membres du Conseil d'administration à sa session annuelle de juin 2004 ainsi qu'avant et pendant sa deuxième session ordinaire de septembre 2004.

II. Contexte de développement

A. Réalités neuves et assises changeantes

4. Ces dernières années, parfois dans des circonstances difficiles, le développement humain a fait d'énormes progrès dans plusieurs pays du Sud, qui ont su allier des orientations judicieuses à des décennies d'efforts pour l'éducation, la science et la technologie, édifiant des capacités d'envergure mondiale et approfondissant les réseaux d'interdépendance dans leurs frontières et au-delà. Un trait commun de tous les pays en développement les plus prospères a été leur ouverture prudente aux domaines mondialisés. L'évolution de ces pays quant aux échanges, à l'investissement et à la croissance a été qualifiée de « transformation silencieuse » et de source d'une « nouvelle géographie du commerce et de l'économie »¹. Les pays qui s'y intègrent prudemment peuvent engendrer chez leur population un sentiment de mieux-être et de sécurité accrue. L'alliance de ces facteurs a permis d'importants progrès pour réduire la pauvreté et faire croître l'économie, progrès appuyés par des réponses novatrices à une vaste gamme de problèmes écologiques et sociaux.

5. Néanmoins, les résultats du Sud ont été inégaux. Dans de nombreux pays, notamment les moins avancés (PMA), le développement humain a subi d'inquiétants

¹ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *La nouvelle géographie du commerce international : la coopération Sud-Sud dans un monde de plus en plus interdépendant* (TD/404).

revers, qui ont démesurément lésé les pauvres en général et les femmes, les enfants et les minorités en particulier. Beaucoup de ces pays ont eu du mal à exploiter leurs avantages relatifs implicites pour profiter concrètement des possibilités offertes par la mondialisation. Les pays, notamment ceux d’Afrique, où sévissent les conflits, les crises sanitaires et la dette, ont eu le plus de mal à prendre et à maintenir leur élan.

6. Vu les progrès importants ainsi que les revers inquiétants du développement humain dans le Sud, la nécessité de la coopération Sud-Sud s’impose plus que jamais. De plus, l’apparition d’une nouvelle géographie du commerce et de l’économie, alliée à plusieurs changements d’assises dans le Sud, est propice au renforcement de cette coopération, avec des résultats plus tangibles.

7. La première de ces assises changeantes est économiques. Les projections indiquent que plusieurs pays du Sud vont faire de nouveaux progrès dans les décennies à venir. On pense même que, d’ici quelques années, le produit intérieur brut des pays en développement croîtra deux fois plus vite que celui des pays développés. Des pays en développement sont en voie d’égaliser la taille et la croissance économiques, la démographie, les schémas de demande mondiale et les mouvements monétaires des économies développées actuelles. Par exemple, depuis 10 ans, le commerce Sud-Sud a crû à raison de 11 % par an, l’échange de services lui-même augmentant, tandis que les échanges de l’Afrique avec l’Asie sont passés d’environ 6 milliards de dollars à un peu moins de 18 milliards. L’Inde et le Marché commun du Sud ont récemment noué des liens pour approfondir leurs possibilités d’échanges; la Chine et plusieurs pays d’Afrique se sont apprêtés à créer un conseil d’entreprise commun pour promouvoir leurs échanges et des formules de coentreprise. Ces schémas sont soulignés par l’investissement, le transfert des technologies et l’interaction entre entreprises aux niveaux régional et interrégional.

8. La deuxième assise changeante est l’existence d’une vaste gamme de cadres confirmés de politiques de développements et de capacités institutionnelles, humaines et technologiques qui pourraient facilement être mobilisés pour susciter une forme plus dynamique de coopération Sud-Sud. Cela est illustré par le fait que de nombreux pays du Sud ont poursuivi avec succès une croissance économique soutenue, mis au point des solutions efficaces de gouvernance et progressé vers le développement humain et la réduction de la pauvreté. Les années d’investissement pour la création d’institutions et l’éducation des femmes et des hommes ont permis d’accumuler une masse grandissante de compétences et d’institutions d’envergure mondiale, grâce à quoi ces pays pourront profiter des possibilités qu’offre une économie mondiale interconnectée. Beaucoup d’autres pays du Sud jouent désormais un rôle moteur dans la technologie de l’information et des communications (TIC) et la logique des réseaux rend les associations officielles et officieuses plus pertinentes, approfondissant l’intégration et les partenariats aux niveaux national, régional et international.

9. La troisième assise changeante est le raffinement grandissant des alliances et des partenariats économiques entre et parmi les États, les organisations de la société civile et le secteur privé. Aux modalités bilatérales Sud-Sud du passé s’ajoutent des ententes tripartites et, au-delà, des formules multilatérales dans et entre les régions, par exemple : l’Union africaine, India Development Initiative (Initiative indienne de développement), le Partenariat ainsi liant la Malaisie à plusieurs pays d’Afrique et les partenariats entre l’Afrique et la Thaïlande et entre le Brésil et le monde lusophone. L’apparition de groupements de plusieurs États, par exemple entre

l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud et avec le Groupe des 20 a fait avancer les perspectives d'une mondialisation plus globale. Des réseaux de peuple à peuple et l'action de la part de la société civile et des organisations non gouvernementales (ONG) grandissant dans le Sud et le Nord et de nouvelles configurations de solidarité régionale – comme l'Union africaine, la Communauté des Caraïbes, la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Association sud-asiatique de coopération régionale – sont courantes.

10. Ces réalités et les assises changeantes du Sud transforment la physionomie de la coopération pour le développement. Les pays en développement qui ont récemment acquis d'importantes capacités et sont disposés à partager leurs compétences pourraient être mobilisés comme catalyseurs dans leurs efforts collectifs pour atteindre les OMD. Cela pourrait se faire par la formation de partenariats novateurs publics-privés et par des initiatives à grande échelle et menées par la demande Sud-Sud ou triangulaires.

B. Enseignements de la coopération passée

11. Le cadre actuel a été formulé sur la base de recommandations émanant des évaluations des deux cadres précédents et des suggestions faites au Groupe spécial lors de consultations avec les membres du Conseil d'administration, des représentants des PMA et de pays primordiaux, les bureaux et services du PNUD, des dirigeants d'entreprises privées, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et d'autres partenaires. Il tient compte aussi des enseignements tirés de l'application des deux cadres précédents ainsi que des tendances susmentionnées, en soulignant qu'il faut :

12. *Faire du plaidoyer un outil utile pour la promotion efficace de la coopération Sud-Sud.* Une évaluation faite en 1998 a souligné l'utilité du plaidoyer pour promouvoir la coopération Sud-Sud. Elle a noté que le Groupe spécial a lancé avec succès des campagnes, réunions, ateliers et séminaires dynamiques à l'appui des concepts, principes et objectifs fondamentaux du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement (CTPD). La deuxième évaluation a appuyé cette constatation, indiquant aussi que le Groupe spécial devait encourager d'autres bureaux et services du PNUD, et d'autres organisations du système des Nations Unies, à appliquer une approche Sud-Sud à leurs divers programmes. En démultipliant ainsi les ressources du système des Nations Unies, le Groupe spécial pourrait partager les connaissances et l'expérience découlant de ces programmes.

13. *Appuyer les initiatives aux résultats tangibles pour faire valoir la pertinence continue de la coopération Sud-Sud.* La première évaluation indiquait que plusieurs pays en développement avaient dit qu'il fallait que la collaboration Sud-Sud soit fondée sur des initiatives pratiques qui auraient un impact visible sur le développement. Le Groupe spécial a reconnu qu'il fallait donner des renseignements sur les possibilités d'échanges Sud-Sud; réunir les parties pour leur faire mieux comprendre les avantages de la collaboration face aux problèmes de développement communs; et organiser des réunions pour s'entendre sur des programmes communs.

14. *Exploiter le potentiel des institutions régionales du Sud.* L'analyse effectuée par le Groupe spécial sur les tendances de la coopération Sud-Sud ces dernières années a montré que la nécessité d'une masse critique de ressources et de

compétences face aux problèmes de développement pressants a amené plusieurs pays en développement à former des alliances sous-régionales, régionales et/ou interrégionales, dont beaucoup ont établi des institutions d'envergure mondiale pour atteindre leurs objectifs de développement. L'évaluation du deuxième cadre de coopération – citant l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAWO), à laquelle le Groupe spécial s'est associé avec succès pour créer de nouvelles variétés de riz dénommées NERICA – a recommandé que le Groupe coopère plus étroitement avec les institutions et centres d'excellence du Sud pour exploiter leurs compétences.

15. *Étendre dans la coopération Sud-Sud, au-delà des alliances de gouvernement à gouvernement pour intéresser la société civile et le secteur privé.* Plusieurs pays en développement, naguère producteurs de matières premières, devenant des fabricants et des exportateurs de biens et services complexes, la coopération Sud-Sud doit tenir compte de cette réalité nouvelle. En 2003, le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement (désormais dénommé Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud) a indiqué que cette coopération devrait dépasser les alliances entre gouvernements pour intéresser les grands acteurs du secteur privé. L'analyse des tendances récentes de la coopération Sud-Sud par le Groupe spécial a aussi révélé qu'il fallait des partenariats vastes et intéressants l'État, le secteur privé et la société civile.

16. *S'adresser aux partenariats triangulaires pour obtenir des ressources complémentaires bien nécessaires.* Selon l'évaluation du programme NERICA, la création du riz NERICA a entraîné la formation d'un réseau complexe d'acteurs qui illustre un nouveau modèle de collaboration pour le développement : la coopération triangulaire. Le réseau initial de chercheurs (Afrique, Asie, Amériques et Europe) s'est peu à peu appliqué à lier les travaux de laboratoire à un réseau plus grand qui partageait l'information sur les activités des riziculteurs et des moniteurs agricoles. Cette formule triangulaire – transposable – montre comment des partenaires du Nord – experts et institutions – peuvent très bien œuvrer avec ceux du Sud face à des besoins urgents comme la réduction de la faim et de la pauvreté. L'expérience du Groupe spécial montre que la coopération triangulaire réussit le mieux lorsque les pays en développement montrent leur attachement aux objectifs de développement en finançant partiellement les programmes pour lesquels ils cherchent l'assistance de donateurs.

17. *Faire fond sur la différenciation entre pays en développement pour renforcer le potentiel de coopération Sud-Sud.* Les progrès enregistrés par ces pays indiquent que les possibilités de coopération Sud-Sud se sont radicalement améliorées car, parmi eux, de plus en plus sont devenus des sources de biens et services complexes. La Stratégie relative aux nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement a pris note de ces progrès et suggéré que les pays à capacités spéciales soient identifiés pour qu'ils jouent un rôle primordial dans la marche de la coopération Sud-Sud. Ils sont désignés comme pays primordiaux dans le présent document.

18. *Élargir la frontière de la coopération Sud-Sud par des réseaux spécialisés.* Tout en notant que le deuxième cadre de coopération a insisté sur l'importance des réseaux pour promouvoir le partage des connaissances et des expériences entre pays en développement, son évaluation a souligné qu'il fallait définir les paramètres de

cette coopération et suggéré que le Groupe spécial axe ses activités de réseau sur les secteurs où le PNUD intervient suivant les OMD.

19. *Concrétiser la coopération Sud-Sud en tant que moteur de l'efficacité du développement dans le plan de financement pluriannuel.* Lors de sa deuxième session ordinaire de 2004, le Conseil d'administration a décidé que la coopération Sud-Sud devrait être considérée comme un moteur de l'efficacité du développement et être incorporée dans le plan de financement pluriannuel (2004/32). De plus, le Consensus de Monterrey (21-22 mars 2002) a identifié des secteurs où la coopération Sud-Sud pourrait faire une contribution, surtout s'agissant du développement des capacités des pays en développement et des pays à économie en transition pour atteindre les OMD.

20. *Lier les initiatives Sud-Sud aux programmes appuyés par le PNUD et par d'autres organismes du système des Nations Unies.* L'évaluation du deuxième cadre de coopération a indiqué qu'un moyen de surmonter les contraintes de ressources serait de lier les travaux du Groupe spécial à d'autres initiatives, aux niveaux sous-régional, régional et interrégional, appuyées par le PNUD et par d'autres organismes du système des Nations Unies. Elle a noté que cette approche aiderait à insérer la coopération Sud-Sud dans les secteurs d'intervention appuyés selon les plans de financement pluriannuels.

III. Le cadre de coopération

A. Principes stratégiques

21. Le présent cadre de coopération vise à faire face aux tendances naissantes et aux assises changeantes du développement du Sud, notamment en tenant compte des besoins exprimés et des priorités partagées par les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral. Les considérations suivantes ont reçu une attention particulière dans l'élaboration du cadre actuel lorsqu'il a fallu trouver à la coopération Sud-Sud un créneau pour qu'elle puisse largement contribuer au développement :

a) Conformément à son mandat, le Groupe spécial continuera à aider les pays en développement à s'attaquer aux problèmes qui se posent à eux tant à leur niveau que dans les instances multilatérales, de manière à accélérer leur développement dans une perspective de coopération Sud-Sud, notamment en appuyant la concertation sur les politiques et le suivi des recommandations du Sommet du Sud; de la Conférence de haut niveau de Marrakech sur la coopération Sud-Sud; de la Conférence de haut niveau de Dubaï sur la science et la technologie; du Consensus de Monterrey; du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés; du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement; du Sommet mondial pour le développement durable; du Forum de haut niveau de Doha sur le commerce et l'investissement; de la Conférence Sud-Sud de San José sur le commerce, les finances et les investissements; et d'autres grandes conférences des Nations Unies; en outre, le Groupe spécial apportera un soutien technique au Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération Sud-Sud.

b) Plutôt que de se limiter à appuyer des instances et des conférences relatives à la coopération Sud-Sud, le nouveau cadre privilégiera davantage la création ou le renforcement de mécanismes et de structures autonomes qui permettraient au Sud d'établir des partenariats de développement plus dynamiques et plus ouverts entre les agents du gouvernement, de la société civile et du secteur privé et de lancer des initiatives novatrices qui, mues par la demande et axées sur les objectifs du Millénaire pour le développement, produiront sur place des résultats tangibles dont tireront parti un grand nombre de pays en développement.

c) Le Groupe spécial doit devenir un centre de maîtrise du savoir qui compléterait et unirait les réseaux de compétence mondiale du PNUD et des organismes des Nations Unies, des pays en développement et des organismes donateurs. On s'attachera particulièrement à créer une structure commune qui permettra à ces partenaires de se doter de leur fichier d'experts du Sud, de créer et de diffuser les pratiques optimales et les meilleurs moyens pour le Sud de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et d'élargir leurs contacts avec des instituts de savoir et des pôles d'excellence du Sud.

B. Principaux éléments du cadre de coopération

22. Compte tenu des principes stratégiques énoncés ci-dessus, trois modules d'appui théorique et pratique constitueront l'ossature du nouveau cadre. Il s'agit : a) d'un module visant à favoriser la concertation et le suivi des grandes conférences intergouvernementales en faisant notamment de l'intégration de la coopération Sud-Sud le moteur d'un développement efficace; b) d'un module visant à aider à créer un environnement propice et des mécanismes de partenariats entre les secteurs public et privé pour une collaboration et des échanges technologiques soutenus entre les entreprises du Sud; et c) d'un module appelé à sous-tendre un système de gestion et d'échange des données de développement plus dynamique et propre au Sud.

Module 1 : élaboration de politiques, recherche, concertation et intégration

23. Ce module aura pour objet de promouvoir de véritables politiques de concertation Sud-Sud sous-tendues par une recherche analytique et une étude de tendances, l'accent étant fortement placé sur l'intégration de la coopération Sud-Sud, moteur d'un développement efficace, à toutes les activités du PNUD et du système des Nations Unies.

Élaboration de politiques

24. Dans le cadre de ses fonctions essentielles, le Groupe spécial assurera la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires sur la coopération technique entre pays en développement par le biais d'activités de plaidoyer et aidera à élaborer des politiques de nature à promouvoir la coopération Sud-Sud. Il entend faire preuve de plus de dynamisme à cet égard. En sa qualité de coordonnateur de la coopération Sud-Sud au sein du système des Nations Unies, le Groupe spécial envisage d'aider les pays en développement à se doter de véritables mécanismes d'élaboration et d'application de politiques et de plans d'action Sud-Sud, en tenant compte de ce que, selon les derniers rapports du Secrétaire général sur l'état de la coopération

Sud-Sud, nombre d'accords de coopération conclus entre pays en développement n'ont pas été suivis d'effets.

Appui à la concertation

25. Le Groupe spécial restera au service d'organismes intergouvernementaux, notamment du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération Sud-Sud et de groupes de pays en développement, en favorisant la concertation et les discussions axées sur les tendances naissantes et les choix politiques de cette coopération. Il aidera donc les pays en développement à organiser des rencontres pour bien renforcer leur capacité de participation et de négociation au sein des instances internationales. Il réunira également les pays en développement et leurs partenaires pour discuter de stratégies Sud-Sud en vue de progresser dans la voie de la réalisation d'objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire pour le développement. Une assistance technique spécifique sera fournie pour faciliter la concertation dans le suivi des recommandations du premier Sommet du Sud tenu en 2000, de la Conférence de haut niveau de Marrakech sur la coopération Sud-Sud (2003) et du deuxième Sommet du Sud prévu en 2005.

Recherche

26. En sa qualité de secrétariat technique du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération Sud-Sud créée par l'Assemblée générale, le Groupe spécial s'attachera à faire coïncider les objectifs visés suivant le Plan d'action de Buenos Aires, la Stratégie relative aux nouvelles orientations de la CTPD et les plans directeurs Sud-Sud analogues avec les efforts actuels vers les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour ce faire, il s'appuiera sur ses travaux antérieurs de publication de la revue *Cooperation South* pour promouvoir une recherche et une analyse plus globales de tous les aspects de la coopération Sud-Sud en rassemblant, en synthétisant et en diffusant les travaux sur les questions Sud-Sud émanant d'autres organismes des Nations Unies; des organisations non gouvernementales internationales telles que l'Académie des sciences du tiers-monde, le Réseau d'organisations scientifiques du tiers-monde et le World Trade University; des instituts de recherche et de développement de premier ordre; des « cellules de réflexion » et des instituts d'enseignement supérieur du Nord et du Sud et d'autres pôles d'excellence du Sud. Il facilitera ainsi la prévision stratégique, l'analyse des tendances, le suivi et la présentation de meilleurs rapports aux organes intergouvernementaux des Nations Unies et, plus généralement, aux organismes de développement internationaux. À cet égard, il est proposé d'établir un rapport semestriel sur la coopération Sud-Sud qui présentera une analyse des résultats les plus marquants ainsi que des questions et des possibilités naissantes.

Intégration de la coopération Sud-Sud

27. Plusieurs initiatives menées par le Groupe spécial au titre de ce programme viseront précisément à donner suite à diverses décisions du Comité de haut niveau concernant la nécessité de placer la coopération Sud-Sud au centre des activités du PNUD et d'autres organismes du système des Nations Unies². Elles auront en outre pour objet d'appliquer la décision du Conseil d'administration (deuxième session ordinaire de 2004) de faire de la coopération Sud-Sud un des moteurs d'un

² Voir A/58/39, annexe I et A/56/39, annexe I.

développement efficace dans le plan de financement pluriannuel. Le Groupe spécial suivra une approche quadruple pour intégrer la coopération Sud-Sud aux activités du PNUD :

- a) Dialoguer avec les parties prenantes au sein et en dehors du PNUD sur la meilleure manière de procéder;
- b) Infléchir les stratégies et politiques de coopération internationale pour le développement du PNUD et d'autres organismes du système des Nations Unies;
- c) Aider à choisir les instruments et outils de programmation, de suivi, d'évaluation, de contrôle et de présentation de rapports aux organismes intergouvernementaux utilisés par les organismes du système des Nations Unies;
- d) Fournir des services consultatifs aux gouvernements qui veulent élaborer des politiques de coopération Sud-Sud, ainsi qu'aux bureaux de pays du PNUD, aux autres organismes du système des Nations Unies et aux institutions du Sud qui en ont besoin pour promouvoir cette coopération.

28. Les activités d'intégration iront de pair avec l'élaboration :

- a) D'instruments de programmation avec méthodologies et informations sur divers modèles de programmes Sud-Sud tels que la coopération triangulaire et les mesures prises pour s'assurer que les moyens répondent aux besoins;
- b) D'instruments de contrôle, à savoir des directives nettes sur la manière d'intégrer la coopération Sud-Sud aux grands documents de programmation du système des Nations Unies, notamment les cadres de coopération de pays, les bilans communs de pays, le programme mondial du PNUD, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté;
- c) Des rapports de l'Administrateur présentés au Comité de haut niveau chargé d'évaluer la coopération Sud-Sud, indiquant que les organismes du système des Nations Unies se conforment aux directives pour l'examen des politiques et procédures concernant la coopération Sud-Sud (TCDC/13/3). Ces directives, qui s'accompagnent d'un cadre commun de résultats ont été approuvées par le Comité de haut niveau et l'Assemblée générale en 2003;
- d) Des outils de suivi et d'évaluation tels que ceux qu'on utilise pour assurer la transparence et l'obligation de rendre compte conformément au plan de financement pluriannuel;
- e) D'instruments pédagogiques et didactiques, notamment des manuels et des stages de formation à intégrer au programme de l'école virtuelle du développement du PNUD. D'autres stages seraient également organisés à l'intention de groupes tels que les administrateurs auxiliaires et les responsables nationaux de la coopération Sud-Sud;
- f) Des supports promotionnels (vidéos, brochures et opuscules) que le personnel du Groupe spécial distribuera lors de diverses manifestations (réunions, ateliers et conférences).

**Module 2 : Création d'un environnement habilitant
et de mécanismes pour accroître la coopération interentreprises
et les échanges de technologie Sud-Sud pour la réduction
de la pauvreté**

29. Ce module a été conçu pour aider à créer un environnement habilitant pour le développement et la coopération du secteur privé dans le Sud. Pour renforcer (au lieu de recommencer) les travaux de la CNUCED s'agissant de la coopération économique entre pays en développement (CEPD), on mettra l'accent sur l'encouragement et le soutien aux mécanismes Sud-Sud appuyés par le secteur public et basés sur le marché pour susciter un esprit d'entreprise Sud-Sud plus viable, des liens Sud-Sud d'entreprise à entreprise, des échanges de technologies et des contacts entre petites et moyennes entreprises (PME) du Sud. Tout cela vise à créer des emplois, à engendrer des revenus et à réduire la pauvreté, surtout des femmes, des démunis et des vulnérables.

*Création d'un environnement propice au développement
de l'esprit d'entreprise, à la coopération dans le secteur privé
et aux échanges de technologies Sud-Sud
pour la réduction de la pauvreté*

30. Vu le rôle stratégique et institutionnel du PNUD, le nouveau cadre appuiera le dialogue entre les secteurs public et privé sur la réforme du marché, la privatisation, le développement des PME, les échanges de technologies, le développement du secteur financier et le rôle et l'appui de l'État dans le secteur privé. Il s'agit de créer et d'encourager un environnement propice au développement de l'esprit d'entreprise dans le Sud, à la collaboration dans le secteur privé, aux formules de coentreprise et aux échanges de technologies pour réaliser les OMD par des initiatives appuyées par l'État et menées par les entreprises.

31. Le Groupe spécial travaillera avec les autorités du secteur public, les associations d'entreprises et le patronat dans les pays, tant en développement que développés, qui expriment un vif intérêt pour ces initiatives collectives, et se déclarent prêts à les appuyer. Le but ultime de cette initiative est de créer, par des formules de coentreprise et des échanges de technologies, une politique et un environnement commercial propices à un commerce intra-Sud et à des flux d'investissements accrus, surtout vers l'Afrique. L'accent mis sur l'Afrique demande une coopération étroite avec l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, le secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et d'autres partenaires de développement.

*Faciliter les liens d'entreprise à entreprise et les mécanismes
d'échanges de technologie dans le Sud*

32. L'apparition de secteurs privés forts dans plusieurs pays du Sud donne au Groupe spécial une excellente occasion pour continuer d'appuyer les efforts visant à fixer des normes communes et des mécanismes mus par le marché pour appuyer la collaboration interrégionale d'entreprise à entreprise, les coentreprises et les échanges de technologies entre pays en développement.

33. Le Groupe spécial continuera d'appuyer le Forum des entreprises d'Asie et d'Afrique avec l'appui financier du Gouvernement japonais. On s'efforcera à cet égard de faire passer le Forum d'une initiative de rencontres à un processus

autonome, économiquement viable, moteur d'échanges et d'investissements dans les pays en développement et notamment dans les PMA et en Afrique. Il sera davantage axé sur les résultats sous forme d'investissements réels ou de transferts de technologie d'entreprise à entreprise selon un modèle avantageux pour tous qui, au-delà de l'Asie et de l'Afrique, englobera les États arabes, l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que les pays de la Communauté d'États indépendants.

34. Initialement, l'industrie agroalimentaire fera partie des secteurs visés par cette initiative. Autres secteurs : popularisation des variétés de riz résistantes aux maladies et à grand rendement comme le NERICA; emploi efficace des ressources naturelles et énergie renouvelable; industrie pharmaceutique, notamment s'agissant de la production de drogues antirétrovirales et de médicaments traditionnels; eau potable saine et assainissement; et TIC. On fera aussi des efforts pour augmenter la participation des femmes d'affaires à ces échanges.

Promotion des contacts entre PME d'Afrique, des États arabes, d'Amérique latine et des Caraïbes et des pays de la Communauté d'États indépendants

35. Un programme actuel pour promouvoir le rôle des PME dans le développement a aussi le potentiel de servir à développer le secteur privé. Lors du deuxième cadre de coopération, le Groupe spécial a tiré les enseignements d'un réseau de PME d'Asie, le Réseau asiatique d'information et promotion de la technologie industrielle (TECHNONET ASIA) pour établir un réseau semblable en Afrique dénommé TECHNONET AFRICA. Selon le troisième cadre de coopération, il appuiera le développement des capacités institutionnelles et un module pour faciliter les contacts entre PME des États arabes, d'Asie et du Pacifique, et d'Amérique latine et des Caraïbes et des pays de la Communauté d'États indépendants.

36. Cette initiative contribuera à une collaboration accrue entre PME aux niveaux sous-régional, régional et interrégional. Elle fera intervenir une vaste gamme de partenaires, dont la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement, l'Agence japonaise de coopération internationale et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ainsi que les bureaux régionaux du PNUD.

Module 3 : Partage des connaissances et des formules de développement dans le Sud

37. Ce module sera conçu pour appuyer trois domaines commerciaux interactifs, avec des initiatives associées, pour gérer et partager les connaissances et les compétences de développement propres au Sud. Il s'agit de ceci : a) un centre mondial de contacts avec et entre les pôles d'excellence au Sud; b) un système interactif pour engendrer et diffuser les pratiques optimales et les solutions de développement confirmées; et c) un système uniforme de registre pour les experts et les compétences du Sud.

Un pivot mondial pour contacts avec et entre les pôles d'excellence du Sud

38. Selon cette initiative, le Groupe spécial prévoit de dépasser son rôle traditionnel qui est d'encourager les partenariats de gouvernement à gouvernement

afin de fournir un pivot mondial Sud-Sud pour une collaboration orientée vers les résultats et les contacts en ligne entre les institutions de développement et les pôles d'excellence du Sud. Il s'agit pour le Groupe spécial de servir de centre nerveux qui permettra aux groupements régionaux et sous-régionaux, aux banques de développement régionales, aux fondations, aux organisations de la société civile, aux universités, aux centres de recherche, aux organisations multilatérales, aux organismes donateurs et aux autres pôles d'excellence du Sud de :

a) Partager les renseignements sur les initiatives Sud-Sud de par le monde (problèmes, pratiques optimales et réalisations);

b) Concevoir, appliquer et évaluer les programmes Sud-Sud pour la coopération sous-régionale, régionale et interrégionale contribuant à la réalisation des OMD.

39. Par ces dispositifs, le Groupe spécial aidera aux échanges entre diverses entités du monde en développement qui désirent collaborer sur une base Sud-Sud dans des domaines critiques pour atteindre les OMD, dont la lutte contre le VIH/sida, l'environnement et l'énergie, la gestion des catastrophes, la gouvernance, l'éducation, les échanges culturels, l'égalité des femmes, le relèvement après conflit et la réduction de la pauvreté ainsi que la coopération Sud-Sud en matière de science et de technologie pour réduire la pauvreté.

40. À cette fin, le Groupe spécial fera appel à l'autorité convocatrice du PNUD pour jouer un rôle de catalyseur en réunissant les parties en ligne ou par des réunions et des conférences afin de mettre au point des dispositifs de collaboration. Mais les priorités, la nature exacte des programmes et les ressources financières pour les appliquer seront décidées par les partenaires participants qui feront aussi intervenir leurs compétences lors de la conception et de l'application des programmes. En facilitant ces échanges, le Groupe spécial coopérera étroitement avec les bureaux de pays du PNUD, les centres régionaux de services et les entités semblables d'autres organismes des Nations Unies.

Un système interactif pour engendrer et diffuser des pratiques optimales et des solutions de développement confirmées

41. Cette initiative complétera le système de connaissance du Cadre de coopération mondiale en offrant un système de connaissances axé sur le Sud au PNUD, aux organismes des Nations Unies et à tous les autres partenaires de développement pour engendrer, compiler et diffuser, en y donnant accès, des pratiques optimales et des solutions de développement confirmées axées sur le Sud et qui sont les plus pertinentes pour la réalisation des OMD.

42. L'accent initial sera sur les pratiques optimales et les solutions de développement confirmées du Sud pour l'extirpation de la pauvreté; la lutte contre le VIH/sida; l'édification des capacités pour atténuer l'effet du changement climatique, notamment s'agissant des PEID; la lutte contre la corruption; la gouvernance même en ligne, et la bonne gestion des processus électoraux; la prévention des crises et le relèvement et la reconstruction après conflit; l'emploi novateur des versements des communautés expatriées et leur mobilisation comme sources d'emplois durables et de développement de leur localité d'origine; et les politiques sociales saines, y compris dans le domaine de l'égalité des femmes, de la réforme des pensions et de la sécurité sociale.

43. Le Groupe spécial continuera de produire sa série intitulée *Sharing Innovative Experiences (Partage des expériences novatrices)*, ressource utile pour acquérir et partager les renseignements.

Système de fichier uniforme pour les experts et les compétences du Sud

44. Cette initiative visera à fournir au PNUD un système de connaissances à l'aide d'un domaine de fichier unique et uniforme servant à gérer et faire connaître les experts et les compétences pour emploi éventuel par les programmes mondiaux, régionaux et nationaux du PNUD et par les gouvernements des pays de programmes, les organismes des Nations Unies et les organismes donateurs afin de concevoir et d'appliquer les projets de développement. Au PNUD, le Bureau des politiques de développement et le Bureau de la prévention des crises et du relèvement ainsi que le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement se servent déjà de ce domaine pour élaborer leurs propres fichiers d'experts. Le centre régional de Bratislava est en train d'installer le domaine de fichiers avec des renseignements concernant les experts des pays d'Europe de l'Est et la Communauté d'États indépendants.

45. Des efforts spéciaux sont entrepris pour aider les PGID à compiler leurs fichiers d'experts et à les afficher sur le Web of Information for Development (WIDE). Il s'agit de mettre le domaine de fichiers renseignant sur les experts à la portée des centres régionaux de service, des centres de contact sous-régional et des bureaux de pays du PNUD. Dans la mesure du possible, il sera mis à la disposition d'autres organisations et d'autres partenaires de développement qui auraient exprimé un vif intérêt pour profiter du système de fichiers pour gérer et faire connaître leurs compétences et leurs experts du Sud pouvant entreprendre diverses tâches de développement.

Autres priorités naissantes

46. Dans l'exécution du troisième cadre de coopération, le Groupe spécial fera le maximum pour répondre aux besoins naissants des PMA en facilitant les échanges Sud-Sud. Ce service découle d'une expérience récente où plusieurs pays d'Asie et d'Amérique latine se sont dits intéressés pour lancer une collaboration Sud-Sud, notamment avec l'Afrique. Le présent document est donc destiné à servir de cadre vivant et dynamique, permettant l'incorporation d'autres priorités naissantes pour une coopération Sud-Sud souhaitée par les gouvernements et les institutions du Sud. Le développement du programme dans ce sens reflétera les intérêts et besoins naissants des pays en développement ainsi que les ressources disponibles pour satisfaire ces besoins.

C. Stratégie d'application

47. Vu les enseignements de l'expérience, le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud appuiera les efforts des pays en développement pour réaliser les OMD en catalysant et en facilitant ou en négociant les échanges entre eux. Ces efforts seront axés sur des domaines où les pays qui risquent de ne pas atteindre les OMD pourront faire avancer leur développement par une collaboration mutuellement fructueuse avec ceux qui ont réalisé une croissance économique rapide et ont réduit

la pauvreté. La stratégie d'application du nouveau cadre de coopération a six éléments clefs.

Établir trois programmes phares pour accélérer la coopération Sud-Sud

48. Trois grands programmes phares seront formulés, en profitant des nouvelles assises de la coopération Sud-Sud pour l'accélérer vers la réalisation des OMD. Chaque programme comprendra des sous-programmes conçus pour appuyer des activités spécifiques dans les domaines suivants : développement des politiques; recherche et dialogue stratégiques; échanges Sud-Sud sur le développement du secteur privé; et échanges de connaissances et de technologie.

Aider les pays à mettre au point des politiques et à mobiliser un appui mondial pour la coopération Sud-Sud

49. Le Groupe spécial renforcera son plaidoyer mondial pour une coopération Sud-Sud en améliorant le suivi, la recherche analytique et les rapports concernant les tendances et les possibilités de cette approche de la coopération internationale pour le développement. Des rapports, études et autres documents issus de cet effort seront diffusés entre organismes des Nations Unies ainsi qu'aux partenaires des gouvernements, de la société civile et du secteur privé. Ils le seront aussi aux forums que le Groupe spécial organise pour le dialogue Sud-Sud et les délibérations Sud-Sud sur les politiques et pratiques. De plus, ils inspireront les rapports des organes intergouvernementaux comme le Comité de haut niveau, le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et le Conseil d'administration.

Renforcer la collaboration avec d'autres bureaux et unités, bureaux de pays et centres régionaux du PNUD

50. Le Groupe spécial renforcera sa coopération avec les autres bureaux et unités, bureaux de pays et centres régionaux du PNUD en s'attachant à ce que leurs programmes profitent du nombre grandissant d'experts et d'institutions d'envergure mondiale en diverses parties du Sud afin d'avoir un effet bien plus grand. Pour donner une dimension Sud-Sud aux programmes régionaux, les centres régionaux comprendront du personnel détaché du Groupe spécial, qui leur donnera l'appui organique nécessaire pour façonner les éléments de coopération Sud-Sud des programmes régionaux et nationaux. Ces coordonnateurs régionaux catalyseront, faciliteront et appuieront les programmes de coopération Sud-Sud et les autres activités dans les sous-régions et régions où ils seront affectés. Ils feront la liaison avec les groupements sous-régionaux et régionaux, ils auront la souplesse nécessaire pour s'associer aux organismes des pays développés qui opèrent aux niveaux national et régional.

Renforcer les partenariats avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé ainsi qu'avec les organismes du système des Nations Unies afin d'avoir un effet plus grand

51. Pour un plus grand effet sur le développement, les partenariats seront étendus aux gouvernements, à la société civile, aux universités et au secteur privé dans les pays tant en développement que développés. En particulier, des partenariats triangulaires seront étendus à des partenaires dans plus de pays donateurs. Les partenariats mettant en jeu d'autres organismes des Nations Unies seront renforcés

afin d'accélérer l'application des Directives pour l'examen des politiques et procédures concernant la coopération Sud-Sud. Le Comité de haut niveau et l'Assemblée générale ont approuvé ces directives en 2003.

Établir des mécanismes intrarégionaux et interrégionaux pour assurer l'application sans heurt du programme Sud-Sud

52. Pour assurer la réalisation sans heurt des échanges Sud-Sud, des mécanismes efficaces seront établis pour concrétiser les initiatives intrarégionales, en les liant aux échanges interrégionaux lorsqu'il y a lieu. À cette fin, on s'efforcera de coopérer plus étroitement avec les institutions régionales et autres pôles d'excellence du Sud. Cela catalysera l'appui Sud-Sud à des programmes régionaux comme le NEPAD et les échanges interrégionaux comme l'IBSA (Inde, Brésil, Afrique du Sud), ainsi que les programmes de groupements régionaux comme l'Union africaine, le Conseil de coopération du Golfe et le Groupe de Rio.

Remodeler et agrandir la capacité du site WIDE pour fournir un lieu en ligne permettant aux partenaires et autres utilisateurs d'interagir et d'échanger connaissances et renseignements

53. Le site WIDE sera agrandi pour être mieux équipé afin de faciliter l'interaction pour l'échange des connaissances et des renseignements dans une vaste communauté de contacts. Les activités de programme du Groupe spécial y seront incluses pour assurer la transparence et le partage des connaissances s'agissant des activités continues.

IV. Modalités de gestion

A. Gestion du programme

54. Le Groupe spécial sera restructuré et doté de moyens supplémentaires pour que le cadre de coopération puisse être appliqué, ce à quoi il travaillera avec les bureaux de pays, les centres régionaux et le siège du PNUD suivant des modalités convenues. Conformément aux priorités définies dans le cadre, le Groupe spécial contribuera aux travaux des organes de décision et des structures organiques du PNUD afin de faciliter l'application des arrangements de coopération Sud-Sud.

55. Les initiatives de coopération Sud-Sud doivent être prises en main et exécutées essentiellement par des intervenants animés d'une ferme volonté politique et dotés des ressources et des compétences voulues pour atteindre les résultats visés. La contribution du Groupe spécial dans le domaine des partenariats est indispensable au succès du cadre de coopération, tant pour ce qui est d'atteindre les résultats escomptés que de mobiliser des ressources et de stimuler d'autres initiatives de coopération Sud-Sud. Le Groupe spécial collaborera avec des pôles d'excellence du Sud et d'autres partenaires du secteur public, de la société civile et du secteur privé, ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies, à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes conformes au cadre de coopération. Il sera chargé de l'appui technique et opérationnel et collaborera avec les bureaux de pays, les centres régionaux et le siège du PNUD.

56. Il sera procédé à une évaluation à mi-parcours et à une évaluation finale du cadre de coopération afin de s'assurer de l'efficacité du Groupe spécial.

B. Objectifs fixés en matière de mobilisation de ressources

57. Les objectifs fixés en matière de mobilisation de ressources pour la période 2005-2007 sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

<i>Source</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Ressources ordinaires du PNUD	
Montant estimatif du report en 2005	2 500
MCARB 1,5	14 000
Total partiel	16 500
Autres ressources	
Fonds d'affectation spéciales pour la coopération Sud-Sud	5 000
Participation aux coûts de tierces parties	6 000
Total partiel	11 000
Total général	27 500

58. Une stratégie de mobilisation de ressources supplémentaires sera mise au point une fois adopté le présent cadre de coopération. Elle sera fondée sur des initiatives concrètes conçues en partenariat avec les pays en développement, les organismes et pôles d'excellence des pays du Nord et du Sud, les organismes des Nations Unies, les organismes donateurs et d'autres partenaires.

V. Conclusion

59. La stratégie et les orientations exposées dans le présent document visent à intensifier et à systématiser la coopération Sud-Sud. Elles sont étayées par un cadre d'allocation des ressources. Le Groupe spécial devrait aider le PNUD et les autres organismes des Nations Unies à intégrer une perspective Sud-Sud dans les initiatives qu'ils engagent pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'agira notamment d'encourager la mise en commun systématique des connaissances, des enseignements tirés de l'expérience et de la technologie entre les pays en développement, de tirer parti des capacités et de l'expérience acquises par les pays qui sont parvenus à accélérer leur croissance économique, d'atténuer la pauvreté et d'atteindre d'autres objectifs du Millénaire pour le développement.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources (2005-2007)

Module 1. Élaboration de politiques, concertation sur les politiques, recherche et intégration de la coopération Sud-Sud dans les activités du système des Nations Unies

Réalizations	Produits	Partenaires	Montant indicatif des ressources nécessaires (en millions de dollars)	
			Ressources de base	Autres ressources
<p>1. Mise au point de politiques de coopération Sud-Sud et création de mécanismes visant à faciliter la mise en œuvre des politiques</p> <p><i>Indicateur :</i> Nombre de pays qui ont adopté des politiques de coopération Sud-Sud et qui se sont dotés des mécanismes d'exécution</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de forums à l'intention des chefs des départements et des organismes qui interviennent dans le domaine de la coopération internationale afin de veiller à ce que la coopération Sud-Sud soit prise en compte dans les plans de coopération nationaux, sous-régionaux et régionaux • Participation des organismes oeuvrant dans le domaine de la coopération internationale, des groupes sous-régionaux, des instituts de recherche et des établissements d'enseignement supérieur à des réunions visant à établir des mécanismes d'exécution des plans de coopération Sud-Sud et à encourager la collaboration afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement • Évaluation mutuelle de la mise en œuvre des plans d'action et des résolutions de divers organes intergouvernementaux concernant la coopération Sud-Sud • Fourniture par le Groupe spécial de services consultatifs touchant l'élaboration de politiques de coopération Sud-Sud, sur la demande des pays en développement 	<p>Organisations de la société civile, gouvernements des pays en développement, fondations, établissements d'enseignement supérieur, instituts de recherche, organisations régionales, groupes d'experts, bureaux de pays et entités du PNUD</p>	34 %	20 %
			4,8	2,2
<p>2. Définition des objectifs de la coopération Sud-Sud arrêtés dans le cadre de la concertation sur les politiques</p> <p><i>Indicateur :</i> Nombre de partenariats mis sur pied pour atteindre les objectifs convenus en ce qui concerne la coopération Sud-Sud</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports établis et présentés par le Groupe spécial au Comité de haut niveau afin de faciliter la formulation de politiques de coopération Sud-Sud • Aide apportée par le Groupe spécial aux pays en développement, aux organismes nationaux et régionaux et aux pôles d'excellence du Sud afin d'organiser des réunions de concertation entre pays du Sud sur les objectifs de développement convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement • Aide apportée aux pays en développement par le Groupe spécial afin de donner suite aux décisions prises à l'occasion de réunions sur la coopération Sud-Sud 	<p>Organismes donateurs, fondations, gouvernements des pays en développement, établissements d'enseignement supérieur, organisations non gouvernementales internationales, organisations du secteur privé, organisations sous-régionales et régionales, bureaux de pays et entités du PNUD, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)</p>		

			<i>Montant indicatif des ressources nécessaires (en millions de dollars)</i>	
<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Autres ressources</i>
<p>3. Données factuelles et analyses fournies aux organismes des Nations Unies oeuvrant dans le domaine du développement et à d'autres intervenants sur le rôle joué par la coopération Sud-Sud dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <p>Données factuelles relatives à la coopération Sud-Sud effectivement utilisées au moment de l'élaboration des politiques et de la concertation Sud-Sud sur les objectifs du Millénaire pour le développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une équipe de recherche sur la coopération Sud-Sud • Recherche et analyse approfondies consacrées aux aspects de la coopération Sud-Sud qui contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement • Établissement de rapports et d'autres documents relatifs à la coopération Sud-Sud afin de faciliter les travaux du système des Nations Unies et d'autres organes intergouvernementaux • Publication de la revue <i>Coopération Sud</i> 	<p>Organismes donateurs, fondations, gouvernements des pays en développement, organisations non gouvernementales internationales et autres organisations internationales, instituts de recherche, organisations sous-régionales et régionales, groupes d'experts, bureaux de pays et entités du PNUD, UNOPS et autres organismes des Nations Unies</p>		
<p>4. Prise en compte systématique de la coopération Sud-Sud dans les travaux du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <p>Nombre d'organismes, d'experts et de biens et services des pays du Sud dont il est tenu compte dans les programmes des organismes des Nations Unies et d'autres organismes de développement</p> <p>Nombre d'exemples de coopération Sud-Sud cités dans le rapport relatif au plan de financement pluriannuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de la coopération Sud-Sud dans les principaux manuels de programmation et documents relatifs aux programmes des organismes des Nations Unies • Participation du Groupe spécial aux mécanismes multilatéraux afin de veiller à ce que la coopération Sud-Sud soit prise en compte dans les principaux instruments d'intervention et plans d'action • Formation du personnel des Nations Unies aux questions et méthodes relatives à la coopération Sud-Sud ainsi qu'aux directives applicables en la matière à l'échelle du système • Formation du personnel des principaux partenaires, notamment les PMA et les pays qui jouent un rôle clef, à l'administration des programmes de coopération Sud-Sud • Suivi de la coopération Sud-Sud et prise en compte des résultats du suivi dans l'évaluation du plan de financement pluriannuel • Services consultatifs sur les méthodes relatives à la coopération Sud-Sud fournis aux organismes des Nations Unies, aux bureaux de pays du PNUD et à d'autres organisations, sur leur demande 	<p>Organismes et services des pays en développement, notamment les services nationaux chargés des questions de coopération Sud-Sud, secrétariat du Comité d'aide au développement, organismes donateurs, fondations, gouvernements des pays en développement, organismes et départements oeuvrant dans le domaine de la coopération internationale, universités, bureaux de pays et entités du PNUD, UNOPS et autres organismes des Nations Unies</p>		

<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources nécessaires (en millions de dollars)</i>	
			<i>Ressources de base</i>	<i>Autres ressources</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de programmes permettant de mieux connaître les besoins et les moyens disponibles • Renforcement des groupes chargés des questions de coopération Sud-Sud dans les entités du PNUD et dans les département des autres organismes des Nations Unies 			

Module 2. Création d'un environnement habilitant et de mécanismes pour accroître la coopération entre les entreprises et les échanges de technologie Sud-Sud pour la réduction de la pauvreté

<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources nécessaires (en millions de dollars)</i>	
			<i>Ressources de base</i>	<i>Autres ressources</i>
1. Adoption et renforcement des normes et cadres législatifs propres à encourager le commerce, les investissements et les échanges de technologies dans le Sud <i>Indicateur :</i> Nombre de pays en développement qui concluent et mettent en œuvre des accords relatifs aux échanges commerciaux, aux investissements et aux échanges de technologies	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'études de faisabilité et examen des conclusions qui en sont issues lors de réunions entre pays du Sud en vue d'améliorer les conditions régissant les échanges commerciaux, les investissements et les échanges de technologies Organisation d'évaluations mutuelles en vue de vérifier la façon dont sont appliqués les normes et cadres régissant le commerce, les investissements et les échanges de technologies entre pays du Sud 	Union africaine, départements et organismes qui interviennent dans les domaines du commerce et des investissements, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), organisations professionnelles, Centre du commerce international, NEPAD, instituts de recherche, groupes d'experts, bureaux de pays et entités du PNUD, universités, CNUCED et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	30 %	4,3
			40 %	4,4
2. Création de réseaux d'entreprises dans le cadre d'échanges sous-régionaux, régionaux et interrégionaux <i>Indicateur :</i> Nombre de réunions organisées et nombre d'accords conclus afin de faciliter le commerce, les investissements et les échanges de technologies entre pays du Sud	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de rencontres entre entrepreneurs non seulement en Asie et en Afrique, mais aussi dans les pays arabes, dans les pays de la Communauté d'États indépendants et en Amérique latine Création de mécanismes chargés d'évaluer aux échelons national, régional et mondial la façon dont il est donné suite aux investissements décidés par les forums d'entrepreneurs Mise en relation des forums d'entrepreneurs avec d'autres réseaux, tels que le Centre du commerce international, la CNUCED, l'ONUDI, la Chambre de commerce Afrique-Asie et d'autres organismes en vue de promouvoir le commerce et les investissements Mise sur pied de mécanismes appuyés par les pouvoirs publics et soumis aux lois du marché visant à encourager les échanges de technologies entre pays du Sud 	Banque africaine de développement, chefs d'entreprise en Afrique, dans les pays arabes, en Asie, dans la Communauté d'États indépendants et en Amérique latine, Table ronde pour l'Afrique, Union africaine, Fonds arabe de développement, Banque asiatique de développement, Banque interaméricaine de développement, Société financière internationale, organismes encourageant le commerce et les investissements, Banque islamique de développement, Centre du commerce international, CNUCED, bureaux de pays et entités du PNUD et ONUDI		
3. Facilitation des échanges entre les petites et moyennes entreprises (PME) en	<ul style="list-style-type: none"> Création et mise en relations de réseaux régionaux d'information et de promotion de la technologie industrielle en Asie, en Afrique, dans les pays arabes, dans les pays 	Donateurs bilatéraux, chambres de commerce et d'industrie, associations locales, commissions économiques, organisations		

			<i>Montant indicatif des ressources nécessaires (en millions de dollars)</i>	
<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Autres ressources</i>
<p>Afrique, en Asie, dans les pays arabes, en Amérique latine et dans les pays de la Communauté d'États indépendants</p> <p><i>Indicateur :</i> Nombre d'entités participant à des accords en faveur des PME en Afrique et en Asie mais aussi dans les pays arabes, dans les pays de la Communauté d'États indépendants et en Amérique latine</p>	<p>de la Communauté d'États indépendants et en Amérique latine dans le cadre du réseau TECHNUNET mondial</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des responsables de l'action en faveur des PME aux pratiques qui ont fait leurs preuves dans d'autres pays et régions • Adoption de réformes politiques et institutionnelles en faveur des PME dans les pays en développement dans le cadre de partenariats entre les secteur public et privé • Création d'un mécanisme d'échange de l'information dans le cadre du réseau Web of Information for Development (WIDE), en collaboration avec les organismes qui appuient les PME de par le monde 	<p>professionnelles, ministères des finances des pays en développement, ministères de l'industrie et du commerce, NEPAD, ONG, TECHNUNET, bureaux de pays et entités du PNUD et autres organismes des Nations Unies</p>		

Module 3. Partage des connaissances et des formules de développement dans le Sud

Réalisations	Produits	Partenaires	Montant indicatif des ressources nécessaires (en millions de dollars)	
			Ressources de base	Autres ressources
<p>1. Établissement d'échanges institutionnels afin de mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience, l'information et les formules de développement dans le Sud, l'objectif étant de mettre sur pied des initiatives Sud-Sud regroupant les organismes, les groupes régionaux et les pôles d'excellence du Sud</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <p>Types et nombre d'échanges</p> <p>Nombre de partenariats et d'initiatives conjointes associant des organisations et des pôles d'excellence dans le Sud</p>	<ul style="list-style-type: none"> Organisation d'échanges entre les organismes et mécanismes de développement sous-régionaux et les pôles d'excellence du Sud afin de faciliter la collaboration dans les domaines tels que la lutte contre la pauvreté et le VIH/sida, les changements climatiques, la gouvernance et la lutte contre la corruption, la prévention des crises et le relèvement et la reconstruction après un conflit, la mise à profit des fonds envoyés par des personnes travaillant à l'étranger et les politiques sociales prenant en compte la situation des femmes Utilisation du réseau WIDE comme l'un des principaux moyens visant à faciliter les échanges institutionnels dans le Sud 	<p>Organismes et mécanismes de développement sous-régionaux, notamment la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la CEA, la CEPALC, la CEDEAO, la CESAP, le Fonds mondial pour l'environnement (FEM), la Banque interaméricaine de développement, le Centre interaméricain d'administration du travail (CIAT), les organisations non gouvernementales internationales, la Banque islamique de développement, le NEPAD, les fondations philanthropiques, le Marché commun du Sud (MERCOSUR), le Programme de coopération régionale de l'Asie du Sud, le Système économique latino-américain, la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), les bureaux du PNUD, les centres régionaux de services, les bureaux de pays, les autres organismes des Nations Unies et l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest</p>	36 %	40 %
			5,1	4,4
<p>2. Mise en commun, en vue de leur transposition, de pratiques et de formules de développement qui ont donné de bons résultats dans certains pays du Sud</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <p>Nombre de pratiques considérées comme ayant donné de bons résultats qui sont actuellement utilisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> Création de mécanismes afin de faciliter l'utilisation ou l'adaptation de pratiques et de formules de développement jugées fructueuses dans des domaines tels que la lutte contre la pauvreté et le VIH/sida, les changements climatiques, la gouvernance et la lutte contre la corruption, la prévention des crises et le relèvement et la reconstruction après un conflit, la mise à profit des fonds envoyés par des personnes travaillant à l'étranger et les politiques sociales prenant en compte la situation des femmes Organisation d'ateliers, de séminaires et de forums électroniques afin de sensibiliser les décideurs et les spécialistes du 	<p>Organismes et mécanismes de développement sous-régionaux, notamment la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement, l'ASEAN, le CIAT, le Projet de planification régionale des Caraïbes en vue de l'adaptation aux changements climatiques planétaires, la CAE, la CEA, la CEPALC, la CEDEAO, la CESAP, le FEM, la Banque interaméricaine de développement, les organisations non gouvernementales internationales, la Banque</p>		

			<i>Montant indicatif des ressources nécessaires (en millions de dollars)</i>	
<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Ressources de base</i>	<i>Autres ressources</i>
<p>ou transposées dans d'autres pays en développement</p>	<p>développement aux pratiques et formules de développement adoptées par les pays du Sud</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de séances de formation à l'intention du personnel des organismes participants afin de les aider à repérer, codifier et diffuser les pratiques et les formules de développement les meilleures 	<p>islamique de développement, MERCOSUR, le NEPAD, les fondations philanthropiques, les institutions financières privées, les centres régionaux de services, la CDAA, le Programme de coopération régionale de l'Asie du Sud, le Système économique latino-américain, les bureaux de pays et les entités du PNUD, les autres organismes des Nations Unies et l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest</p>		
<p>3. Mise en commun de l'information relative aux experts et aux organismes des pays du Sud parmi les meilleurs par l'intermédiaire de listes et d'autres instruments</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <p>Augmentation du nombre de réseaux qui participent aux échanges de données Sud-Sud dans le cadre du réseau WIDE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de listes d'experts et d'organismes et diffusion de ces listes auprès des bureaux de pays et des entités du PNUD, des pays en développement et des autres entités intéressées • Recensement des meilleures formules de coopération Sud-Sud • Présentation sur le site WIDE des meilleures formules de coopération Sud-Sud • Recensement et diffusion des pratiques et des formules de développement jugées les plus fructueuses 	<p>Organismes et mécanismes de développement sous-régionaux, notamment la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement, les organismes et ministères des pays en développement, l'ASEAN, les donateurs bilatéraux, le CIAT, le Projet de planification régionale des Caraïbes en vue de l'adaptation aux changements climatiques planétaires, la CAE, la CEA, la CEPALC, la CEDEAO, la CESAP, le FEM, la Banque interaméricaine de développement, les organisations non gouvernementales internationales, la Banque islamique de développement, MERCOSUR, le NEPAD, les fondations philanthropiques, les institutions financières privées, les centres régionaux de services, la CDAA, le Programme de coopération régionale de l'Asie du Sud, le Système économique latino-américain, les bureaux de pays et les entités du PNUD, les autres organismes des Nations Unies et l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest</p>		